

Brigade spécialisée →

Le peloton montagne de la gendarmerie vaudoise

Vaud est l'un des deux cantons suisses à s'étendre du Jura aux Alpes. Cela implique pour sa police cantonale une organisation particulière apte à répondre à des exigences d'interventions spéciales dans deux zones montagneuses mais aussi différentes. C'est pourquoi il a fallu créer en 2010 le «peloton montagne».

Interview : Jean-Daniel Favre ; photos : Peloton de montagne VD



Interview

Adjudant Barras, vous êtes incorporé à la gendarmerie vaudoise, vous êtes le chef du poste de Château-d'Ex ainsi que du peloton montagne. Pouvez-vous nous faire un petit historique du peloton de montagne ?

Les premières pierres utilisées pour la construction du peloton montagne de la gendarmerie vaudoise ont été posées en 2009, sous l'impulsion de deux chefs de postes de montagne, basés dans les Préalpes, soit les adjudants Fernand Pilet et Patrice Carrel, ainsi que du sgtm Michel Gandillon.

À cette époque, ces cadres avaient constaté une augmentation des interventions en montagne nécessitant l'engagement de la gendarmerie.

Cet état de fait a suscité une réflexion sur les causes de ce changement et un questionnement quant à la durée ou non de ce phénomène. Plusieurs éléments ont été détectés, à savoir une augmentation de l'offre touristique de la part des stations et de la fréquentation en général, un phénomène de mode, une diversité et de la nouveauté dans les sports pratiqués, le fait que les pratiquants ont moins de connaissances du milieu montagneux et un équipement parfois inadapté (aspect sportif) et enfin que les skieurs sur ou hors-pistes sont moins respectueux des règles de sécurité.

Riches de ces conclusions, ces sous-officiers ont renseigné leur hiérarchie et obtenu son aval pour pouvoir mettre en place un groupe formé en conséquence.

Dès lors, la gendarmerie s'est approchée du Secours Alpin Suisse afin d'établir une convention pour tracer les contours de la structure du groupe montagne. Cette convention, qui est toujours en partie appliquée actuellement, porte sur les bases légales, les postes concernés (caduque depuis 2023), le

niveau de formation nécessaire aux gendarmes et le financement pour y arriver.

Cet écrit a été signé le 25.08.2010. De ce fait, on peut fixer à 2010 l'existence officielle du peloton de montagne de la gendarmerie vaudoise.

Il est intéressant de relever qu'au niveau des bases légales, ils ont pu s'appuyer sur le règlement pour les colonnes de secours (RCS) datant du 11 juin 1971.

Dans ce dernier, il est précisé, entre autres, que le poste de gendarmerie le plus proche est immédiatement avisé de la constitution d'une colonne de secours par ceux qui l'organisent. À son tour, il en avise sans délai le juge informateur (nom du Procureur à l'époque). Les colonnes de secours sont composées de guides de montagne et d'aspirants-guides patentés. Elles sont accompagnées d'un agent de la police cantonale. C'est ce que précisait le RCS et c'est toujours valable aujourd'hui.



Une partie des membres du Peloton montagne.



Exercice de grimpe.

Quelle est l'organisation du peloton de montagne ?

L'Officier responsable est le plt Thierry Burnat, chef de l'arrondissement de l'Est. J'en suis le chef et le sgtm Claude Corboud est le responsable technique (fonction à 60%). Le reste du temps, il travaille au poste de gendarmerie de Cergnat dans la commune d'Ormont-Des-sous. Nous avons six formateurs au sein du peloton. L'effectif a été fixé à 15 personnes (dont deux femmes) et nous sommes au complet. Nous sommes des Intervenants Judiciaires de Montagne (IJM). Il y a un IJM de permanence 24h/24 en tant que spécialiste montagne.

Comment devient-on IJM ?

Tous les opérateurs doivent être issus de la gendarmerie territoriale. Ils doivent avoir une expérience minimale de deux ans de service (les deux ans d'école ne comptent pas). Ils doivent naturellement avoir de la pratique et des notions de base des techniques alpines, une bonne condition physique et savoir skier. Après avoir postulé, ils auront des tests d'entrée qui portent sur des connaissances techniques, une escalade en rocher, un parcours physique avec charge, des connaissances théoriques et tactiques et pour finir un entretien (motivation, expérience).

L'engagement est prévu pour cinq ans au minimum.

Quelles sont vos missions ?

Pour être clair, nous ne faisons pas de sauvetage, mais des investigations judiciaires comme le précise notre appellation d'IJM. On doit être informé lors de tous les engagements d'une station de secours ou d'un spécialiste

sauvetage hélicoptéré (SSH), on fait une analyse et, selon le cas, on décide d'une intervention. On œuvre comme appui technique pour les collaborateurs de la Police cantonale, en particulier des brigades spécialisées, lors d'interventions en milieu escarpé. On peut fonctionner comme partenaire spécialiste dans un PCE (poste de commandement engagement). On recherche et on exploite les informations lorsque l'on est informé d'un accident en montagne. On renseigne, selon les directives internes, le ou la Magistrat de service, de l'événement et on agit selon ses directives dans les cas d'un accident de ski, sur et hors domaine skiable mortel, grave, avec tierce personne impliquée, ou sans information claire, d'un accident de sport ou de loisir en montagne (via ferrata, salle d'escalade, « accrobranches », etc.), accident lors de travaux acrobatiques/spéciaux en hauteur, avalanche (avec expert de l'Institut pour l'étude de la neige et des avalanches SLF, Davos) et on fait également des recherches liées à une enquête en milieu escarpé et périlleux (accident de circulation ou d'aéronef, découverte d'ossements, accident de parapente, de base jump, d'un suicide, etc.). La liste n'est pas exhaustive.

Nous pouvons également être sollicités pour d'autres missions, comme par exemple accompagner les aspirants de l'école de Savatan lors de leur semaine Enduro, sur des chantiers de descente en rappel ou via ferrata.

Comment se passe la formation ?

Pendant une année, la personne qui a été sélectionnée, à la suite de sa postulation et des tests d'entrée, va suivre une formation de base





de deux jours, dispensée par un de nos formateurs. Puis, si tous les voyants sont au vert, il fonctionnera durant la première année comme IJM de permanence avec un IJM chevronné, en filet de sécurité. Durant cette période, il va pouvoir se familiariser aux prises de décisions liées à son statut de spécialiste, tout en étant chaperonné et guidé. Pendant son cursus formatif, il sera amené à suivre des formations avec des partenaires externes comme la gendarmerie française ou le Club Alpin Suisse, mais également d'autres sociétés avec lesquelles nous nous formons pour obtenir des certifications comme l'IRATA (International Rope Access Trade Association) ou de contrôleur EPI (Equipements de Protection Individuelle). Avec le Peloton de Gendarmerie de Haute Montagne de Morez F, nous suivons le Cours CEM (certificat élémentaire montagne) qui dure 20 jours (10 en hiver et 10 en été). Cela permet de pérenniser les relations avec ce partenaire, mais c'est aussi un gain important d'expérience terrain. Certaines de ces formations font l'objet d'un examen avec des reconnaissances fédérales, voire internationales. Nous bénéficions aussi de formations à l'interne, deux jours par mois. Nous avons des tests internes chaque année.

Y a-t-il une collaboration avec les autres cantons ?

En matière de « peloton de montagne », il n'y a pas de règles fédérales, les polices cantonales s'organisent comme elles l'entendent.

Nous avons des contacts avec les spécialistes montagne des cantons de Fribourg, du Valais et de Berne. Nous entretenons des liens avec ces collègues et nous partageons nos expériences.

Une dernière question, selon vous, quelle est ou quelles sont les qualités que doit avoir en plus un IJM que celles demandées aux gendarmes de base ?

Le plus important, il doit aimer la montagne et les activités 4 saisons qui y sont liées. Être intéressé par la découverte de nouvelles pratiques en montagne, mais également comprendre leurs risques. Il lui faudra aussi pouvoir amener des informations claires et une orientation solide, en sa qualité de spécialiste IJM, pour aider un supérieur à prendre des décisions. ←

Les réponses aux questions de l'interview représentent l'opinion de la personne interviewée et pas nécessairement celle de la FSFP.



Didier Barras

Né en 1978, il a accompli son EA en 2002 à la gendarmerie vaudoise. Marié, père de deux enfants, il est chef du poste de Château-d'Ex dans le Pays d'Enhaut et du peloton montagne.